

# FICHE PROGRAMME :

## FEEBat module 3B - 2 jours (14 H)

Ventilation et traitement de l'air

Formation aux  
Économies  
d'Énergie  
des entreprises et  
artisans du **Bâtiment**



### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître et maîtriser :

- ✓ Les techniques performantes de ventilation, de chauffage à air et de rafraîchissement
- ✓ La nécessité d'une mise en œuvre soignée de ces technologies, dans le respect des règles de l'art et des différentes réglementations applicables
- ✓ Les contre-indications et les désordres pouvant apparaître suite à une mauvaise mise en œuvre

### PUBLIC

Artisans, compagnons et professionnels du bâtiment tous corps d'état

### PRE-REQUIS

Avoir suivi les modules FEEBAT 1 + 2

### NATURE DE LA FORMATION

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

### METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application.

### EVALUATION / SANCTION

Attestation de formation.

### CALENDRIER ET TARIFS

Rapprochez-vous de votre ARFAB pour connaître le calendrier et les tarifs des formations dans votre région.

### L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

#### □ Contexte énergétique et réglementaire

#### □ Ventilation

- Enjeux de la ventilation
- Principaux moyens de se ventiler
- Ventilation et réglementation
- Techniques et produits
- Techniques en rénovation
- Puits canadiens

#### □ Chauffage à air

- Emission, émetteurs
- Bois, pompes à chaleur
- Dimensionnement
- Régulation du chauffage à air

#### □ Notions de rafraîchissement

- Notions de base
- Réglementation
- Moyens naturels
- Moyens statiques
- Climatiseurs
- Systèmes centralisés

#### □ Installation et contrôle

- Installation : ventilation DTU 68.1/68.2, chauffage électrique, chauffage au bois, pompe à chaleur et Split System®
- Contrôle : ventilation

#### □ Entretien, maintenance et prise en main

- Ventilation
- Chauffage
- Pompe à chaleur et Split System®

### FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Les formations FEEBat **assurées par un organisme habilité** sont prises en charge dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les entreprises relevant de CONSTRUCTYS ou du FAFCEA par le biais d'un financement apporté par certains fournisseurs d'énergie. Un financement spécifique existe également pour les entreprises relevant d'AGEFOS PME ou d'INTERGROS : consulter l'ARFAB ou votre organisation professionnelle. A l'issue de la formation, l'ARFAB adresse à l'entreprise une facture acquittée ainsi qu'une demande de remboursement à compléter et à retourner, accompagnée des justificatifs nécessaires, à l'OPCA ou FAF qui remboursera directement l'entreprise. Le remboursement prévu <sup>(1)</sup> couvre 100 % des coûts pédagogiques, complété d'une indemnité de 100 € par jour pour les stagiaires salariés (entreprises de moins de 10 salariés et entreprises de plus de 10 salariés en option A).

<sup>(1)</sup> Modalités en vigueur au 15/12/2013, pouvant être modifiées sans préavis sans que cette modification puisse engager la responsabilité de l'organisme de formation.